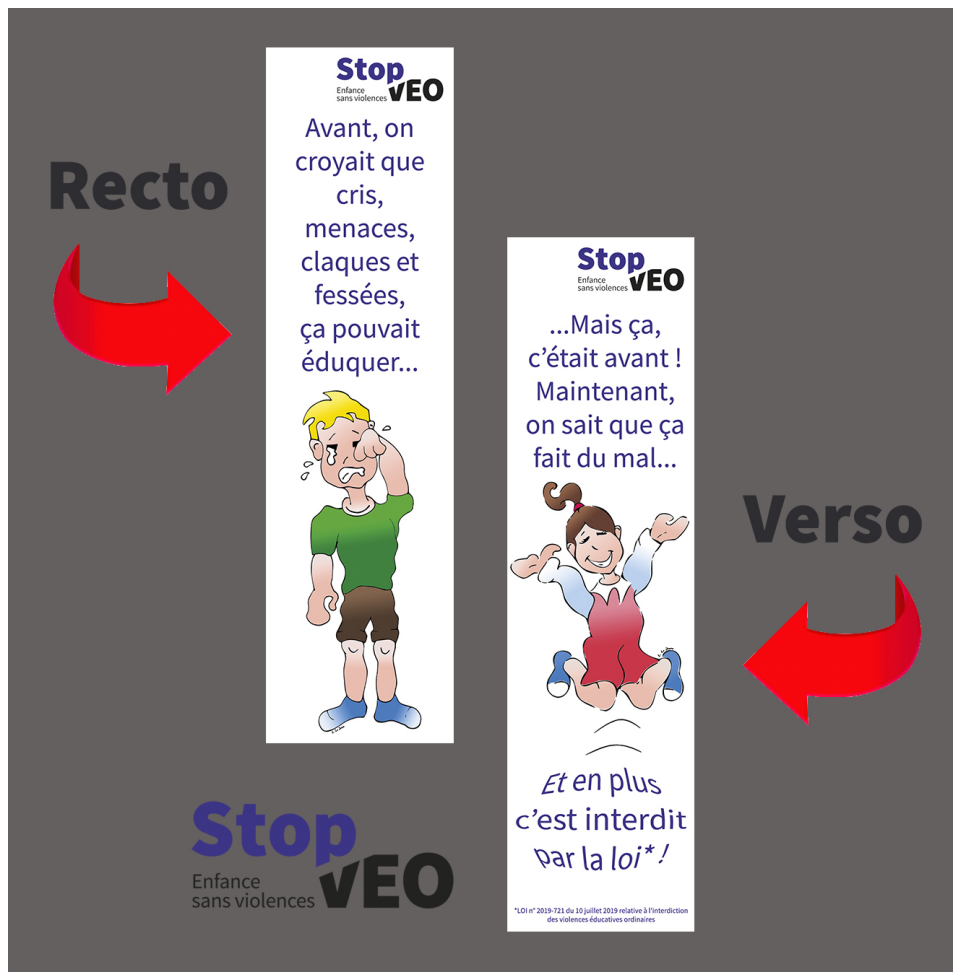


Stop

Enfance
sans violences

VEO

DOSSIER DE PRESSE



« Un support pensé et créé pour les enfants »

SOMMAIRE

1. Objectifs de la démarche.....
2. Origines du projet : 3 questions à.....
3. Ce que dit la loi.....
4. Présentation de l'association.....
5. Contacts et remerciements.....

1. Objectifs de la démarche

L'association StopVEO Enfance sans violences, engagée dans la lutte contre les violences éducatives ordinaires (VEO), lance le premier marque-page antiVEO à destination des jeunes. Ce marque-page recto-verso a été pensé et créé pour les enfants, dans le but de leur faire connaître leur droit à ne subir aucune violence éducative, droit confirmé par la récente loi antiVEO* inscrite désormais dans le Code civil français.

Le côté recto, montrant l'image d'un enfant en pleurs, associée à un texte où des VEO sont énumérées, a pour pendant, côté verso, celle d'une autre enfant qui exulte, rebondissant sur le message explicite « *c'est interdit par la loi* ». Les deux faces du marque-page annoncent efficacement que le fait de croire que les VEO pourraient éduquer est une idée du passé qui n'est plus valable aujourd'hui « *avant, on croyait* »... Un astérisque en bas d'une des faces du marque-page renvoie en appui au texte de loi.

Ce marque-page va à l'encontre de la plupart des exemples et signaux trompeurs que la société française renvoie encore aux enfants : tes parents peuvent te frapper, les adultes peuvent te parler mal, tu mérites les violences subies, cela se passe ainsi dans toutes les familles, punir un.e enfant est la norme...

Grâce à ce marque-page, les enfants pourront entamer un échange avec leurs pairs ou avec des adultes. Iels sauront que la loi est de leur côté, que la loi les protège. Ce support donnera aussi l'occasion aux adultes qui le liront d'être informé.es de la loi de 2019, ce qui pourrait servir de point de départ pour qu'ils se renseignent sur les conséquences des VEO, pour entamer un dialogue et une réflexion autour de pratiques dangereuses et néfastes pour le bon développement de l'enfant.

Le marque-page pourrait être offert aux enfants (et aux adultes), glissé dans les pages d'un livre pour enfants, dans une bibliothèque ou en librairie, être distribué dans les écoles, les centres aérés et tous les lieux fréquentés par les plus jeunes.

Où le trouver ?

Le marque-page est en vente sur le site de l'association, il sera aussi disponible sur le stand de StopVEO à l'occasion de manifestations associatives et en vente directe auprès des adhérent.es militant.es, à un tarif accessible et dégressif. Les bénéfices de la vente financeront leur réimpression et d'autres actions et supports de l'association.

*Loi n° 2019-721 du 10 juillet 2019 relative à l'interdiction des violences éducatives ordinaires

2. Origines du projet : 3 questions à...

Aurora MACCHIA

Vice-présidente de StopVEO
et idéatrice du marque-page

Comment ce projet est-il né ?

« Il y a deux ans et après de nombreuses années de militantisme au sein de StopVEO, j'ai pris conscience que toute la communication visuelle visant à sensibiliser à la problématique des VEO, en ma connaissance, s'adressait principalement aux adultes, plus spécialement aux parents. J'ai donc lancé l'idée de créer des supports pensés et destinés avant tout aux enfants et aux adolescent.es. Dans la foulée, nous avons formé un groupe de travail composé de membres de l'association, mais l'inspiration n'y était pas. Me concernant, tous les slogans et images qui me venaient continuaient à être plus adaptés aux adultes qu'aux jeunes. Ce n'est que cette année que j'ai réussi à trouver un message qui peut parler aux enfants. »

Pourquoi pensez-vous qu'il faille s'adresser aux jeunes ?

« En tant que victimes des VEO, les jeunes, enfants comme adolescent.es, doivent être informé.es. Iels en sont victimes à tous les niveaux de la société, à tout âge et en tout contexte, car iels reçoivent ce type de violences en famille et à l'extérieur. Iels doivent savoir dès leur plus jeune âge que les subir n'est pas normal, mais aussi qu'il y a d'autres façons pour accompagner les enfants jusqu'à l'âge adulte. Ce sont eux.elles les parents de demain. Parmi mes élèves (je suis enseignante dans le secondaire), il y a en a certain.e.s qui sont déjà dans le déni des violences subies. C'est normal, quand on n'a connu que cela et que personne ne nous a montré autre chose. »

Pourquoi avoir choisi de s'adresser aux enfants à travers un marque-page ?

« Au départ, en 2017, l'idée était de créer des affiches et flyers, mais en 2019, le projet était encore au point mort au sein du groupe de travail. Et puis je suis tombée sur l'énième livre de littérature enfantine où, à un moment de l'histoire, des parents punissent ou tapent le petit protagoniste. J'ai pensé que glisser dans chacun de ces livres un marque-page antiVEO serait un bon moyen de communication dans la lutte contre ces violences, car cette littérature proVEO encourage l'enfant à croire qu'il est normal d'être frappé.e dans certaines situations. J'ai proposé l'idée de ce format au groupe de travail et je me souviens que certain.es, dont Céline Quelen et Kaouther Ghidhaoui, également membres du CA, avaient beaucoup aimé l'idée, ce qui m'a encouragée à poursuivre et finaliser le projet. »

3. Ce que dit la loi

LOI n° 2019-721 du 10 juillet 2019 relative à l'interdiction des violences éducatives ordinaires

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1

Après le deuxième alinéa de l'article 371-1 du code civil, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :
« L'autorité parentale s'exerce sans violences physiques ou psychologiques. »

Article 2

Au deuxième alinéa de l'article L. 421-14 du code de l'action sociale et des familles, après le mot :
« secourisme », sont insérés les mots : «, à la prévention des violences éducatives ordinaires ».

Article 3

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1er septembre 2019, un rapport présentant un état des lieux des violences éducatives en France et évaluant les besoins et moyens nécessaires au renforcement de la politique de sensibilisation, d'accompagnement et de soutien à la parentalité à destination des parents ainsi que de formation des professionnels concernés. La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Source :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038746663&categorieLien=id>

4. Présentation de l'association

StopVEO, Enfance Sans Violences est une association loi 1901, non gouvernementale, apolitique et sans appartenance religieuse.

Nos principaux objectifs sont de :

- **faire respecter les droits des enfants en France et ailleurs**, en s'opposant à toutes formes de violences à leur encontre, spécialement **les violences éducatives ordinaires**.
- **militer pour que la loi n° 2019-721** du 10 juillet 2019 relative à l'interdiction des violences éducatives ordinaires, soit appliquée en France.
- **informer et sensibiliser le public** sur les méfaits et conséquences néfastes des violences éducatives ordinaires.
- **promouvoir nos actions dans le monde entier**, en particulier dans les pays non abolitionnistes.

Contacts



<http://stopveo.org/>
contact@stopveo.org

Lien pour l'achat

<https://www.helloasso.com/associations/stop-veo-enfance-sans-violences/paiements/marque-pages-pour-les-enfants?fbclid=IwAR3QH568cknQJBjQORI-jQm1BOKbs2b3olHzVHrh8GMNH9-NPZhsq74eqdk>

Remerciements

Nous remercions l'artiste **Lionel LE JEUNE** pour la réalisation des dessins et la création des maquettes

Site internet : <https://lionel-le-jeune.com/>